

CONTRAT DE BAIL

Entre le soussigné monsieur KOUASSIKAN ALHERT
Domicilier a Abidjan Côte d'Ivoire en sa qualité de bailleur.

Et YANNICK DU YAO AUGUSTIN domicilié a
Abidjan Côte d'Ivoire En sa qualité de locataire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Monsieur KOUASSIKAN ALHERT Qui met
en location son local situé a Abidjan Côte d'Ivoire au quartier
Mossikro A usage PROFESSIONNEL A
monsieur YANNICK DU YAO AUGUSTIN

Article 2

Le loyer mensuel est de 15.000 F C.F.A.

Article 3

Le bailleur est tenu de respecter l'engagement pris par lui ou son représentant

Article 4

Le présent contrat a une durée de 05 ans
Renouvelable par tacite reconduction.

Article 5

Tout litige révélant du présent contrat fera l'objet d'un règlement à l'amiable
en cas d'impossibilité il sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 6

Le présent contrat prend effet à compter du 11/04/2024

Le bailleur



Le locataire

